



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title:
Maintenance Compound Roof Replacement, Jasper National Park

Sujet :
Remplacement de la toiture d'un bâtiment des services d'entretien, parc national Jasper

Solicitation No.: / N° de l'invitation :
5P420-15-5084/B

Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :
001

Date:
July 22, 2015
Date :
22 juillet 2015

GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :
PW-15-00691595

Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :

At:
02:00 PM

On:
July 29, 2015

Time Zone:
Mountain Daylight Time (MST)

À :
14h00

Le :
29 juillet 2015

Fuseau horaire :
Heure avancée des Rocheuses (HAR)

Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :
Nicole Levesque-Welch

Telephone No.: / N° de téléphone :
(403) 292-4691

Fax No.: / N° de télécopieur :
(403) 292-4475

Email Address: / Courriel :
nicole.levesque-welch@pc.gc.ca

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur

Address - Adresse

**Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur**

Title - Titre

Signature

Date



This amendment is being raised to answer questions that were submitted during the mandatory site visit under solicitation 5P420-15-5084/B and to post the site visit sign-in sheet:

Q1. Is there access to the usage of the power supply of the building?

A1. No. The contractor will be required to supply their own power source through generators.

Q2. Can we use the buildings washrooms?

A2. No. Contractor is required to supply their own lavatory facilities.

Q3. What is the make up of the roof?

A3. Please refer to tender documents.

Q4. Where are the staging and disposal areas?

A4. Contractor is required to determine their own staging and waste disposal areas, and provide a plan to the Parks Canada project manager prior to the commencement of construction. No materials will be permitted to be stored in Parks Canada buildings, the contractor is required to provide their own storage facilities if required.

Q5. What are the work hours?

A5. The contractor is required to apply for a building permit with the municipality of Jasper. The work hours are listed in the permit. Extended work hours and days may be applied for during the permit application process. Work hours are as specified in the tender document.

Q6. Is the existing roof above the main entrance being replaced (the new 2 ply Modified SBS roof that already exists)?

A6. No. That section of roof is not included in the scope of work for this project.

All other terms and conditions remain the same.

La présente modification vise à répondre à des questions posées pendant la visite obligatoire des lieux, dans le cadre de la demande de propositions 5P420-15-5084/B, ainsi qu'à afficher la feuille de présence à la visite :

Q1. L'entrepreneur a-t-il accès au bloc d'alimentation électrique du bâtiment?

R1. Non. L'entrepreneur devra utiliser ses propres génératrices pour s'alimenter en électricité.

Q2. Pouvons-nous utiliser les toilettes des bâtiments?

R2. Non. L'entrepreneur devra fournir ses propres cabinets de toilettes.

Q3. Quelle est la composition du toit?

R3. Prière de consulter les documents d'appel d'offres.

Q4. Où les aires de rassemblement et d'élimination des déchets se trouvent-elles?

R4. L'entrepreneur doit choisir lui-même l'emplacement des aires de rassemblement et d'élimination des déchets et fournir un plan au chargé de projet de Parcs Canada avant le début des travaux de construction. Il est interdit d'entreposer des matériaux dans les bâtiments de Parcs Canada. L'entrepreneur doit fournir ses propres installations d'entreposage au besoin.



Q5. Quelles sont les heures de travail?

R5. *L'entrepreneur doit présenter une demande de permis de construction à la municipalité de Jasper. Les heures de travail sont indiquées sur le permis. Il est possible de demander une prolongation des heures et des journées de travail pendant le processus de demande de permis. Les heures de travail doivent être conformes au document d'appel d'offres.*

Q6. Le toit situé au-dessus de l'entrée principale (la nouvelle couverture à deux plis modifier SBS) doit-il être remplacé?

R6. *Non. Cette partie du toit n'est pas visée par la portée des travaux.*

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés